



**L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS MICHAUD  
JUGE COORDONNATEUR DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE TERREBONNE**

Palais de justice  
25, rue de Martigny Ouest, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4Z1  
Téléphone : (450) 431-4408 / Télécopieur : (450) 431-4472

Le 29 juin 2020

**TOUS LES MEMBRES DU BARREAU LAURENTIDES-LANAUDIÈRE**

Objet : Reprise des activités judiciaires en matière de faillite et insolvabilité  
Palais de justice de Saint-Jérôme

---

Maîtres,

Le registraire entendra à nouveau les requêtes les jeudis de pratique en salle B-1.07 à 9 h, et ce, à compter du 9 juillet 2020.

Un nombre limité de personnes étant admises dans la salle de cour, nous vous demandons de patienter à l'extérieur de la salle B-1.07 jusqu'à ce que vous soyez appelés.

**Requête non contestée**

Si votre requête n'est pas contestée et peut être traitée sur la vue du dossier, vous pouvez envoyer un courriel au greffe de faillite ([faillitestjerome@justice.gouv.qc.ca](mailto:faillitestjerome@justice.gouv.qc.ca)), au plus tard à 15 h la veille de la présentation, et inscrire dans l'objet : « Jugement à vérifier – 700-11-(...) ».

Votre courriel doit indiquer la procédure visée, le nom de l'avocat ou de la personne responsable du dossier ainsi que ses coordonnées téléphoniques et courriel permettant de la joindre le jour de la présentation.

Après 15 h, le dossier ne sera pas traité et votre requête sera remise *sine die*, si personne ne se présente le jour de la présentation.

## Requête contestée

Dans l'éventualité où votre requête était contestée, vous devez remplir le formulaire de fixation correspondant à la durée d'audition requise se trouvant sur le site internet du Barreau Laurentides-Lanaudière : <http://www.barreaudelaurentideslanaudiere.qc.ca/formulaires-concernant-la-cour-superieure/>. Ce dernier devra être complété et signé par toutes les parties visées.

Vous devez nous le transmettre, au plus tard à 15 h la veille de la présentation, au greffe de la faillite ([faillitestjerome@justice.gouv.qc.ca](mailto:faillitestjerome@justice.gouv.qc.ca)) et préciser dans l'objet : « Fixation d'une audition contestée - 700-11-(...) ».

Votre courriel devra inclure le formulaire de fixation ainsi que les coordonnées téléphoniques et courriel de **tous** les procureurs ou parties permettant au registraire de procéder à la fixation de l'audition par conférence téléphonique ou courriel.

## Remise

Pour procéder à une remise de votre requête, vous devez transmettre un courriel au greffe de faillite : [faillitestjerome@justice.gouv.qc.ca](mailto:faillitestjerome@justice.gouv.qc.ca), et ce, avant 15 h la veille de la présentation.

Je vous remercie de votre habituelle collaboration.



Jean-François Michaud

Juge coordonnateur de la Cour supérieure du district de Terrebonne

JFM/ljr